

Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
43/45 Rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@provansal.eu

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE
EN UN SEUL LOT DE VENTE

D'UN APPARTEMENT

Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
sis à MARSEILLE (13014), 43, boulevard Henri Maulini,
cadastré quartier Le Canet, section 892 H n° 212 pour 1 a 75 ca,

MISE A PRIX : VINGT MILLE EUROS (20.000,00 €)

VISITE LE JEUDI 27 JUIN 2024 DE 09 H 00 A 10 H 00

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 10 JUILLET 2024 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n°8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété

Dans un ensemble immobilier en copropriété
sis à MARSEILLE (13014), 43, boulevard
Henri Maulini, cadastré quartier Le Canet,
section 892 H n° 212 pour 01 a 75 ca :

Le lot n° SIX (6) :

Soit la propriété divisée et privative d'un
appartement de type 3 situé au deuxième
étage droite, composé de : hall, salle de
séjour, deux chambres, cabinet de toilette,

penderie, water-closet, dégagement, balcon
et cellier sur le balcon,
Et les 71/1.000èmes des parties communes
générales de l'immeuble.

Ayant fait l'objet d'un état descriptif de
division-règlement de copropriété, reçu par
Me Jean DURAND, Notaire à Marseille, le
30 janvier 1961 publié au premier bureau de
la conservation des hypothèques de Marseille
le 10 avril 1961 volume 3167 numéro 51.

D'après le procès-verbal de description

Maître Franck MASCRET, Commissaire de

Justice associé à Marseille, a établi le 26 juin 2022 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement est composé d'une entrée distribuant un séjour, une cuisine, deux chambres, une salle de bains et un WC.

Le bien est loué suivant bail en date du 10 février 2022 moyennant un loyer mensuel de 750 euros hors charges.

Le syndic de la copropriété est le cabinet SIGA : 7, rue d'Italie, 13006 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **58,26 m²**.

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La Société **EOS FRANCE**, Société par Actions Simplifiées, immatriculée au RCS de PARIS sous le N° 488 825 217, ayant son siège social 74 rue de la Fédération – 75015 PARIS, agissant poursuites et diligences en la personne de ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège,

Agissant, en vertu d'un contrat de mandat en date du 28 décembre 2020, en qualité de représentant – recouvreur du Fonds Commun de Titrisation CREDINVEST, compartiment CREDINVEST 2, représenté par la société EUROITRISATION, Société Anonyme, immatriculée au RCS de BOBIGNY sous le N° B 352 458 368, ayant son siège social 12 rue

James WATT – 93200 SAINT DENIS,
Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de MARSEILLE.

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille :

<http://www.provansal.eu>

- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille, 43/45, rue Breteuil, 13006 MARSEILLE - Tél. : 04.13.24.13.63 – Email :

f.hoffmann@provansal.eu

- **Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25, rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 13 mai 2024.

Me Thomas D'JOURNO
Avocat